

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Piopolis, tenue le 3 Mars 2014 à l'édifice municipal de Piopolis à 19 h 30 à laquelle sont présents le Maire Monsieur Fernand Roy, les conseillères Marie Poissant-Manning et Marie-Claire Thivierge et les conseillers Germain Grenier, Jean-Marc de Raeve, Marc Beaulé et Luc Beaulé.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Karine Bonneau, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2014-03-042

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Germain Grenier,
Appuyé par le conseiller Marc Beaulé
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous est adopté en ajoutant cinq points soit :

- 6.6 Démission de la secrétaire
- 15.1 Règlement de la MRC véhicule hors-route
- 15.2 Programme de soutien action bénévole
- 15.3 Pacte rurale MRC
- 15.4 Journée de la terre

*« Toute décision du conseil municipal doit être prise
dans le meilleur intérêt des citoyens »*

**MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR**

DATE : Le lundi 3 mars 2014
HEURE : 19 h 30
ENDROIT : Édifice municipal

1.0 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Adoption du procès-verbal du 3 février 2014

3.0 Suivi de la dernière séance

3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

- Défibrillateur
- Hydro-Québec
- Poste Canada
- Entente service incendie Woburn
- Taxes en retard

4.0 Période de questions (5 minutes max.)

5.0 Correspondance

6.0 Administration générale

- 6.1 Formation en éthique pour trois conseillers
- 6.2 Formations pour la directrice générale/secrétaire-trésorière
- 6.3 Moyen de récupérer les taxes de 2013
- 6.4 Adoption règlement 2014-04 salaire des élus
- 6.5 Modification du Règlement de taxation 2014-01 (avis de motion)

7.0 Sécurité publique

- 7.1 Protocole service d'incendie de Woburn
- 7.2 Règlement et émission des permis de brûlage (avis de motion)

8.0 Transport

- 8.1 Stationnement et signalisation chemins de la Municipalité (avis de motion)
- 8.2 Demande d'autorisation du Grand Tour du lac Mégantic
- 8.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier, reddition de compte 2013
- 8.4 Circulation lourde dans le village
- 8.5 Plaintes concernant le déneigement

9.0 Hygiène du milieu

10.0 Santé et bien-être

- 10.1 Souper et soirée pour les bénévoles de Piopolis
- 10.2 Formation boîtier du défibrillateur
- 10.3 Société canadienne du cancer : avril, mois de la Jonquille
- 10.4 Demande d'appui sur l'habitation et le logement social mars-avril MRC du Granit
- 10.5 Congrès Carrefour action municipale et famille

11.0 Aménagement, urbanisme et développement

- 11.1 Formation de l'inspecteur en bâtiment en environnement
- 11.2 Portion de terrain adjacent à la marina
- 11.3 Adhésion au fond de défense
- 11.4 Règlement Saint-Bonaventure (avis de motion)

12.0 Loisirs et culture

- 12.1 Entente avec Val-Racine sur l'utilisation de la plage municipale
- 12.2 Désignation de Mme Karine Bonneau comme représentante du camping auprès de Camping Québec
- 12.3 Appel de candidature pour deux postes de préposés au camping
- 12.4 Plan de développement directeur de la randonnée pédestre Tourisme Cantons-de-l'Est
- 12.5 Atelier avec les enfants de Piopolis avec la Sûreté du Québec
- 12.6 Salle sud édifice municipale
- 12.7 Dons et commandites
- 12.8 Adhésion annuelle : JEVI
- 12.9 L'Accorderie du Granit : demande de soutien financier
- 12.10 Bris à la halte
- 12.9 Évaluation du Camping par Camping Québec

13.0 Comptes à payer

14.0 Dépenses récurrentes

15.0 Varia

16.0 Rapport des comités

Loisirs, culture et politique familiale (jeunes familles et Vieillir actif et en santé)
Comités : Sécurité, Québec en forme et Comité culturel

Conseiller # 2 M. Germain Grenier
Schéma de couverture des risques en sécurité incendie, sécurité civile
Comité : Trans-Autonomie, Plan des mesures d'urgence, Marina, Patinoire

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge
Bibliothèque, politique familiale (jeunes familles et Vieillir actif et en santé)
Comité : Festival Lac en fête

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raeve
Environnement et urbanisme
Comités : APLM (Association pour la protection du lac Mégantic) et CQEP (Comité qualité environnement de Piopolis), COBARIC (Comité du bassin versant de la rivière Chaudière) et CCU (Comité consultatif d'urbanisme)

Conseiller # 5 : M. Luc Beaulé
Bâtiments et équipements, vie communautaire
Comité : Semaine du bénévolat

Conseiller # 6 : M. Marc Beaulé
Administration générale, promotion et développement économique, information et service de proximité.
Comités : Camping et Comité de la Politique de la famille et des aînés

Maire : M. Fernand Roy
Voirie et urbanisme
Comités : Conseil des maires, CCU (Comité consultatif d'urbanisme), CDLP (Comité de développement local de Piopolis) et comité de voirie

17.0 Période de questions (30 minutes max.)

18.0 Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2014-03-043

2.0 Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2014

Il est proposé par le conseiller Marc Beaulé,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

Que le procès-verbal du 3 février 2014 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.0 Suivi de la dernière séance

3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

- Défibrillateur : le boîtier est arrivé.
- Hydro-Québec : émondage de branches dans rang des Grenier
- Poste Canada : résolution acheminé au bureau du Ministre à Ottawa
- Entente service incendie Woburn : lettre envoyée à Cauca pour que l'inspecteur municipal reçoive un allerte.
- Taxes en retard : lettre envoyée aux retardataires.

4.0 Période de questions (5 minutes max.)

Monsieur le Maire répond aux questions du public sur :

- Postes Canada
- Hydro-Québec

5.0 Correspondance

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de février 2014 est remise aux membres du Conseil. La liste est en annexe.

- Tps/tvq
- Transport lourd
- Piopolis fête l'hiver
- Camping municipal

6.0 Administration général

2014-03-044

6.1 Formation en éthique pour trois conseillers

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

D'AUTORISER les élus Marc Beaulé, Jean-Marc De Raeve et Marie Poissant-Manning à participer, le 12 avril prochain à Weedon, à la formation « Le comportement éthique » obligatoire en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

QUE les frais d'inscription de l'ordre de 645\$ plus taxes, les frais de déplacement et de repas sont payables par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-045

6.2 Formations pour la directrice générale/secrétaire-trésorière

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning
Et résolu,

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire à la formation en ligne de l'ADMQ qui contient une activité introductive obligatoire et préalable et trois cours au choix.

QUE les frais d'inscription de l'ordre de 1018\$ plus taxes sont payables par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Moyen de récupérer les taxes de 2013

Le Conseil étudie différentes démarches pour récupérer les taxes de 2013 en étant ouvert à la discussion avec les retardataires.

2014-03-046

6.4 Adoption du règlement 2014-04 : Salaire des élus

Municipalité de Piopolis

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-04 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Piopolis juge opportun de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., T-11.001) exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 13 janvier 2014 par le conseiller Marc Beaulé et qu'une présentation d'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du 3 février 2014 par résolution 2014-02-019 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller LUC BEAULÉ,
Appuyé par le conseiller JEAN-MARC DE RAEVE
Et résolu,

QUE le présent règlement soit adopté.

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 RÉMUNÉRATION DE BASE

La rémunération annuelle de base pour le maire est fixée à 5200\$ et la rémunération annuelle de base pour les conseillers est fixée à 1735\$.

ARTICLE 3 ALLOCATION DE DÉPENSES

Tout membre du conseil reçoit, en plus de la rémunération fixée en vertu des articles précédents, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération.

ARTICLE 4

Les rémunérations fixées aux articles précédents et l'allocation de dépenses établie à l'article 4 sont payées une fois par mois durant la dernière semaine de chaque mois.

Le conseil pourra, au besoin, modifier ce mode de paiement par voie de résolution à cet effet.

ARTICLE 5

Le présent règlement rétroagit au 1^{er} janvier 2014.

ARTICLE 6

Le présent règlement abroge à toutes fins que de droit tous les règlements antérieurs adoptés à l'égard de la rémunération des élus.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Piopolis ce 3 mars 2014.

FERNAND ROY
Maire

KARINE BONNEAU
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Avis de motion : 2014-01-13
Projet de règlement : 2014-02-03
Adoption : 2014-03-03
Entrée en vigueur : conformément à la loi

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Modification du Règlement de taxation 2014-01 (avis de motion)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Marc Beulé qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt numéro 2014-01 AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 13 : SUPPLÉMENTS DE TAXES

2014-03-047

6.6 Appel de candidatures pour le poste de secrétaire

Il est proposé par le conseiller Marc Beulé,
Appuyé par le conseiller Germain Grenier
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à afficher, dans l'*Écho de Frontenac*, le poste d'emploi à combler suivant :

- secrétaire municipal

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 Sécurité publique

7.1 Protocole du service d'incendie de Woburn

Suite à la rencontre du 11 février 2014 avec le service d'incendie de Woburn, la Municipalité a convenu que l'inspecteur municipal Robert Turcotte recevra un message de la Cauca sur sa pagette au même moment que le service d'incendie de Woburn pour mieux être informé et prendre la relève quand la situation sera considérée comme « stable ».

7.2 Règlement et émission des permis de brûlage (avis de motion)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Germain Grenier qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT relatif au permis de brûlage NUMÉRO 1988-04.

8.0 Transport

8.1 Stationnement et signalisation chemins de la Municipalité (avis de motion)

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Marie Poissant-Manning qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente de ce Conseil un RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-08 prohibant le stationnement sur les chemins municipaux.

2014-03-048

8.2 Demande d'autorisation du Grand Tour du lac Mégantic

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Marc Beulé
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis autorise l'organisation du GRAND TOUR DU LAC MÉGANTIC à circuler sur le territoire de la Municipalité le 8 juin prochain.

QUE la Municipalité de Piopolis informe la direction régionale du ministère des Transports qu'elle n'a pas d'objection à la tenue de cette activité de masse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-049

8.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier, reddition de compte 2013

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 2 395.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A (déjà envoyée au MTQ) identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Circulation lourde dans le village

Monsieur le maire fait le suivi au Conseil d'un courriel envoyé à M^e Doyon concernant la circulation de véhicule sur le territoire de la Municipalité.

8.5 Plaintes concernant le déneigement

Deux plaintes concernant le déneigement ont été soumises à la Municipalité. Le Conseil informera les demandeurs qu'il n'y aura pas suite à leur plainte.

9.0 Hygiène du milieu

10.0 Santé et bien-être

2014-03-050

10.1 Souper et soirée pour les bénévoles de Piopolis

ATTENDU QUE la Municipalité applique une *Politique d'approvisionnement*,

ATTENDU QUE le traiteur Les péchés gourmand est la seule entreprise de la région à offrir un service complet de repas et d'animation,

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning
Et résolu,

QU'UN montant de 2850\$ plus taxes pris à même le poste budgétaire : 02-590-00-329 « Semaine du bénévolat » est alloué pour le souper des bénévoles qui se fera le 12 avril prochain et où il sera souligné l'apport des nombreux bénévoles de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-051

10.2 Formation boîtier du défibrillateur

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Reave
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning
Et résolu,

D'AUTORISER la dépense au poste : 02-110-10-493 « Réceptions » de 432 \$ plus taxes pour la formation « Héros en 30 » portant sur le défibrillateur qui sera offerte à trois groupes de douze citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-052

10.3 Société canadienne du cancer : avril, mois de la Jonquille

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat ;

CONSIDÉRANT QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Germain Grenier,
Appuyé par le conseiller Marc Beaulé
Et résolu,

DE DÉCRÉTER le mois d'avril Mois de la Jonquille.

QUE le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-053

10.4 Demande d'appui sur l'habitation et le logement social mars-avril MRC du Granit

ATTENDU QUE la population de la MRC du Granit connaît un taux de défavorisation matérielle plus élevé qu'en Estrie et que dans l'ensemble du Québec ;

ATTENDU QUE la part réservée au logement pèse lourdement sur le budget des ménages les plus démunis ;

ATTENDU QUE le premier volet de l'étude sur l'habitation et le logement social (Lac-Mégantic) sera terminé le 24 février 2014 ;

ATTENDU QUE le comité intersectoriel composé du CSSSG, de la CDC du Granit, du Centre des Femmes, d'Intro-Travail Carrefour jeunesse-emploi et de la MRC du Granit, souhaite s'adjoindre le support et la collaboration des différents secteurs de la MRC du Granit afin de réaliser le 2e volet de l'étude pour les municipalités rurales de la MRC du Granit ;

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Marc Beulé
Et résolu,

D'APPUYER les démarches du comité intersectoriel afin de réaliser une étude sur l'habitation et le logement social dans la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-054

10.5 Congrès Carrefour action municipale et famille

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning ,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

D'AUTORISER le conseiller Marc Beulé à participer, du 1^{er} au 3 mai 2014 prochain à Victoriaville, au 26^e *Colloque du Carrefour action municipale et famille*.

QUE les frais d'inscription de l'ordre de 150\$ plus taxes, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas sont payables par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 Aménagement, urbanisme et développement

2014-03-055

11.1 Formation de l'inspecteur en bâtiment en environnement

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par le conseiller Germain Grenier
Et résolu,

D'AUTORISER l'inspecteur en environnement à participer le 13 mars 2014, à Sherbrooke, à la formation « sur les milieux hydriques et humides ».

QUE les frais d'inscription de l'ordre de 100\$ taxes incluses, les frais de déplacement et de repas sont payables par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Portion de terrain adjacent à la marina

Monsieur le maire fait mention au Conseil qu'un processus juridique est enclenché pour acquérir une dite portion de terrain adjacente à la Marina.

2014-03-056

11.3 Adhésion au fond de défense

ATTENDU QUE le règlement dit de Saint-Bonaventure/Gaspé a récemment été invalidé par le juge Moulin dans le procès qui opposait la Municipalité de Gaspé à la société d'exploration pétrolière et gazière Pétrolia;

ATTENDU QUE ce jugement retire aux municipalités la possibilité de légiférer pour protéger adéquatement leurs sources d'eau potable contre l'industrie minière, pétrolière ou gazière;

ATTENDU QUE les municipalités qui ont adopté ledit règlement encouragent la Ville de Gaspé à porter le jugement en appel;

ATTENDU QUE ce processus est financièrement lourd à porter par une seule municipalité, et puisque ce jugement déterminera l'avenir de la compétence de l'ensemble des municipalités québécoise en matière de protection de nos sources d'eau potable contre l'industrie;

ATTENDU QUE la mise en place d'un instrument collectif de protection, en l'occurrence un fonds municipal de défense de notre réglementation municipale en matière de protection de nos sources d'eau s'impose dans la présente conjoncture;

ATTENDU QU'une rencontre de mise sur pied du fonds a eu lieu à Saint-Bonaventure le 15 février dernier et qu'une délégation de la MRC du Granit était présente pour faire connaître l'intérêt de notre région à participer à ce fonds;

ATTENDU QUE la contribution de la municipalité serait d'un dollar par citoyen, payable une seule fois pour un montant total de 360 \$;

ATTENDU QUE les sommes versées au fonds seront déposées dans un compte en fidéicommis détenu par un professionnel du droit afin d'assurer sa protection;

ATTENDU QUE le fonds sera géré par un comité composé de sept élus provenant de municipalités et de MRC différentes;

ATTENDU QUE les sommes versées seront retournées aux municipalités participantes si, de l'avis du comité, il n'y a pas lieu de maintenir ce fonds, eu égard aux décisions gouvernementales prises en matière de protection des sources d'eau;

ATTENDU QUE l'ensemble des règles de gestion et de fonctionnement du fonds de défense ont été présentées, amendées et validées par le regroupement d'élus lors de la journée du 15 février et que la délégation de la MRC du Granit a participé à l'élaboration de ces règles et les juge acceptables;

Il est proposé par le conseiller Marc Beaulé,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Piopolis souligne son intention d'adhérer au fonds de défense du Règlement dit de Saint-Bonaventure (FDRSB).

QUE copie de cette résolution soit acheminée au comité de gestion du fonds et à M. Richard E. Langelier, juriste et sociologue impliqué dans la démarche.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec, à l'honorable Christian Paradis, député de Mégantic-L'Érable, au ministre de la Sécurité publique, à l'Union des municipalités du Québec, à Marc Brullemans, membre et coordonnateur du collectif scientifique du RIGSVSL ainsi qu'à M. Ghislain Bolduc, député de Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 Règlement Saint-Bonaventure (avis de motion)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jean-Marc de Raeve qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente de ce conseil un RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-07 déterminant les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens et de surface dans la Municipalité de Piopolis et régissant l'usage et le transport sur les chemins

municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé et le bien-être général des résidants de la Municipalité.

12.0 Loisirs et culture

2014-03-057

12.1 Entente avec Val-Racine sur l'utilisation de la plage municipale

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis accepte de renouveler l'entente pour l'utilisation de la plage municipale par les citoyens de la Municipalité de Val-Racine pour un montant annuel de 250.00\$.

QUE ce renouvellement est reconduit annuellement à moins d'un avis d'une des deux parties devant être présenté à l'autre partie au plus tard le 1^{er} mars.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-058

12.2 Désignation de Mme Karine Bonneau comme représentante du camping auprès de Camping Québec

Il est proposé par le conseiller Marc Beaulé,
Appuyé par le conseiller Germain Grenier
Et résolu,

QUE madame Karine Bonneau soit désignée à titre de représentante du camping auprès du Conseil de développement du camping au Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-059

12.3 Appel de candidature pour deux postes de préposés au camping

Il est proposé par le conseiller Marie Poissant-Manning,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à afficher, dans l'*Écho de Frontenac*, les postes d'emplois d'été à combler suivants :

- 2 préposés (es) au camping municipal

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 Plan de développement directeur de la randonnée pédestre Tourisme Cantons-de-l'Est

Le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire parvenir à Tourisme Cantons-de-l'Est une lettre confirmant l'engagement de la Municipalité à installer les affiches réalisées par l'organisme.

12.5 Atelier pour les enfants de Piopolis avec la Sûreté du Québec

Un atelier est prévu pour les enfants de la Municipalité avec un policier formateur de la Sûreté du Québec.

2014-03-060

12.6 Salle sud édifice municipale

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

DE procéder à l'achat et à l'installation de stores verticaux pour un montant ne dépassant pas 550 \$ avant taxes.

QUE cette dépense soit affectée au poste : 02-701-20-527 « entretien et ameublement-centre communautaire».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-061

12.7 Dons et commandites

Il est proposé par le conseiller Germain Grenier,
Appuyé par le conseiller Marc Beaulé
Et résolu,

QUE le Conseil municipal de Piopolis accepte d'appuyer financièrement le Club de motoneige de Lac-Mégantic pour la somme de 150.00\$.

QUE la Municipalité de Piopolis appui l'événement qu'est « La traversée internationale Lac en fête - Mégantic » qui se tiendra en août prochain en accordant une aide financière de l'ordre de 400.00\$ pour l'édition 2014.

QU'UN montant de 500.00\$ soit remis au Comité culturel de Piopolis pour la tenue du Festival Saint-Zénon-de-Piopolis, édition 2014. Ce montant est pris à même le poste budgétaire 02-700-00-970 « Subventions pour les loisirs et la culture ».

QUE le conseil municipal de Piopolis s'engage à donner un montant de 500.00\$ pour l'organisation du Grand Tour du lac Mégantic édition 2014 et qu'étant donné cette commandite et l'énorme bénévolat qui se fait de la part des citoyens de la Municipalité lors de cette activité, le Conseil municipal demande d'être considéré au même titre qu'un commanditaire de 1 000.00\$ et plus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-062

12.8 JEVI : adhésion annuelle

Il est proposé par le conseiller Germain Grenier,
Appuyé par le conseiller et Marc Beaulé
Et résolu,

QUE la Municipalité renouvelle son adhésion annuelle à JEVI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-03-063

12.9 L'Accorderie du Granit : demande de soutien financier

ATTENDU QUE L'Accorderie du Granit est en voie d'implantation sur le territoire de l'ensemble de la MRC du Granit, par l'intermédiaire de la Ressourcerie du Granit;

ATTENDU QUE ce projet consiste en un système d'Échange de services entre citoyensNES, basé sur le temps;

ATTENDU QUE plusieurs Accorderies ont déjà implantées au Québec et que ce projet offre une possibilité d'améliorer les conditions de vie de la population, notamment au plan socioéconomique, pour ainsi combattre la pauvreté et l'exclusion;

Il est proposé par le conseiller Germain Grenier,
Appuyé par le conseiller Marc Beaulé
Et résolu,

QUE la Municipalité soutien le démarrage de L'Accorderie du Granit, par l'intermédiaire de La Ressourcerie du Granit, en offrant gratuitement la disponibilité de ses locaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.10 Bris à la halte

Monsieur le maire informe le Conseil que, suite à un événement survenu le 31 décembre dernier causant des dommages à la haie de cèdres de la Halte des Zouaves, une lettre recommandée a été envoyée à la personne la tenant responsable des bris. Deux soumissions écrites pour le remplacement de la section sectionnée lui y seront présentées.

2014-03-064

13.0 Comptes à payer

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Appuyé par le conseiller Germain Grenier
Et résolu,

QUE les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

14.0 Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes payées par la directrice générale et secrétaire-trésorière au cours du mois de février 2014 est déposée aux membres du Conseil.

15.0 Varia

15.1 Règlement de la MRC véhicule hors-route

Monsieur le maire présente au Conseil le règlement de la MRC qui autorise la circulation de véhicule hors-route sur le territoire.

15.2 Programme de soutien action bénévole

Monsieur le maire suggère de soumettre le programme soutien à l'Action Bénévole aux comités de la Municipalité.

15.3 Pacte rurale MRC

La Municipalité recevra un fond d'aide approximatif de 50 000\$ par le programme Pacte rurale de la MRC du Granit.

15.4 Journée de la terre

Monsieur le maire suggère aux comités de la Municipalité de participer au programme du Jour de la Terre en organisant des activités environnementales.

16.0 Rapport des comités

Conseillère # 1 Mme Marie Poissant Manning

Activité intergénérationnelle : le concours pour trouver un nom au site des carillons est affiché dans le calendrier des activités du mois de mars.

Comité de sécurité : un inventaire a été réalisé sur la circulation lourde dans le village (dates, heures et photos). Une lettre d'informations sera envoyée dans l'*Echo de Frontenac* et la *Tribune*.

Comité culturel : une bénévole du Jardin botanique pour le sentier du clocher.

Conseiller # 2 M. Germain Grenier

Schéma de couverture des risques en sécurité incendie : rencontre avec service d'incendie de Woburn pour établir un nouveau protocole.

Sécurité civile : défibrillateur.

Terrain adjacent à la Marina : borne sèche appartenant à la Municipalité.

Patinoire : problème du moteur de la pompe.

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge

Activité intergénérationnelle : trois carillons ont été présentés dans un 5 à 7 à Lac-Mégantic.

Comité : Piopolis fête l'hiver : belle réussite, une très belle présence aux activités suivantes: souper spaghetti, conférences, scrabble, jeu gonflable, promenade en traineau, tire sur la neige et randonnée au flambeau.

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raève

Participation à la rencontre thématique sur l'environnement de la MRC.

Réseau environnement : un service que la MRC nous offre.

Conseiller # 5 : M. Luc Beaulé

Semaine du bénévolat : une lettre sera envoyée aux organismes bénévoles pour avoir une idée du nombre de personne pour le souper des bénévoles.

Confirmation au Chef François pour sa soumission retenue.

Conseiller # 6 : M. Marc Beaulé

Administration générale : Support pour le procès verbale du 3 février, rencontre avec Monsieur Bolduc député de Mégantic.

Promotion et développement économique : recherche d'informations pour un réseau cellulaire, et participation à plusieurs rencontres : politique touristique à Piopolis présenté par Madame Lacombe, Route des Sommets et Comité développement local de Piopolis.

Formation du Comité du journal.

Développer des incitatifs pour attirer des résidents à Piopolis.

Maire : M. Fernand Roy

Participation au Conseil des maires en février 2014.

Rencontre prévue avec Monsieur Binet de SNC Lavalin pour le nouveau règlement de taxation.

Participation aux rencontres avec M. Bolduc député de Mégantic et du MAMROT.

17.0 Période de questions (30 minutes max.)

M. le maire répond aux questions du public sur :

- Réseau aqueduc
- Atelier Sûreté du Québec pour les enfants
- Action bénévole
- Souper Chevaliers de Colomb
- Déneigement
- Emplacement de la bibliothèque
- Rétrofacturation en cas d'incendie
- Gaz de schiste
- Recyclage au camping

2014-03-065

18.0 Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Marc Beaulé
Et résolu,

QUE la séance est levée ; il est 21 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Karine Bonneau, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Fernand Roy, maire